REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 21 octobre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué conjoint du département du territoire (DT), de la Ville de Carouge et du TCS Genève

Radar anti-bruit: Genève veut prévenir les incivilités sonores sur la route

Le canton de Genève poursuit son action visant à développer des radars ciblant les excès sonores sur la route. Un radar anti-bruit préventif a ainsi été enclenché le 21 octobre, pour la première fois en zone périurbaine, au chemin de Pinchat à Carouge, en étroite collaboration avec les autorités communales et le TCS Genève. Cette nouvelle opération pilote, faisant suite à des actions similaires réalisées en ville et en campagne, vise à renforcer les actions l'encontre des incivilités sonores routières les plus dommageables pour la tranquillité publique. Cette démarche s'accompagne de contrôles accrus pouvant mener à des sanctions. En effet, compte tenu de son impact sur la qualité de vie des habitants, cette source de nuisance est identifiée comme une cible prioritaire par la Stratégie Bruit 2030 adoptée par le Conseil d'Etat en juin dernier.

"Merci" ou "Bruit !". Voici les messages que découvriront durant les semaines à venir les usagères et usagers de la route sur l'écran du radar anti-bruit installé au chemin de Pinchat à Carouge. Actuellement en phase de test, cet appareil parvient à mesurer le bruit produit individuellement par chaque véhicule et à identifier ainsi les pics sonores. Pionnier dans ce domaine, le canton de Genève a été le premier en Suisse à faire des essais pilotes concluant d'un radar anti-bruit dans un contexte urbain, en 2020, puis en campagne. Aujourd'hui, l'acquisition d'expérience dans ce domaine de pointe se poursuit avec une opération dans un cadre périurbain, à Carouge, en collaboration étroite avec les autorités communales et le TCS Genève.

"Genève a la ferme volonté de réduire les nuisances sonores du trafic afin d'augmenter la qualité de vie de la population. Nos artères ont déjà été largement assainies au moyen de revêtements phonoabsorbants très efficaces. Pour que ces efforts portent leurs fruits, nous devons maintenant agir à l'encontre des incivilités sonores sur la route, en jouant la carte complémentaire de la sensibilisation et des contrôles de police" a expliqué à ce sujet M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

"Les nuisances liées au bruit routier préoccupent de plus en plus nos citoyennes et citoyens et je me réjouis que notre commune puisse participer à ce projet pilote de prévention", relève pour sa part Mme Anne Hiltpold, Maire de Carouge.

Une minorité de comportements à l'origine des pics de bruit routier

Une analyse objectivée du bruit des motos et scooters (voir l'encadré) confirme que le comportement de la conductrice ou du conducteur et l'état technique du véhicule jouent un rôle déterminant en matière d'émissions sonores. Ces résultats font ainsi écho aux données récoltées l'an dernier dans le quartier de la Servette démontrant que la grande majorité des usagères et usagers de la route adoptent une conduite adéquate. Seule une petite minorité, environ 1,5%, est à l'origine des excès sonores communément associés au trafic routier. C'est pourtant cette fraction minime qui occasionne les nuisances les plus dommageables pour les riverains, avec des pics pouvant être extrêmement marqués - à l'instar de cette moto mesurée en 2020 avec une puissance sonore équivalente à plus de 400 fois la valeur moyenne des véhicules relevés sur ce tronçon urbain! "Le comportement ce n'est pas seulement le style de conduite, mais aussi la manière d'équiper son engin, commente Yves Gerber, directeur de la section genevoise du TCS. En agissant sur le plan préventif, nous sommes certains de pouvoir faire évoluer les comportements, comme nous l'avons fait avec succès en matière de sécurité routière depuis des décennies".

Il est donc important d'encourager les usagères et usagers de la route à prendre conscience de l'enjeu des excès sonores sur la route, car ceux-ci entraînent des atteintes majeures pour le voisinage sans aucun avantage en termes de mobilité. C'est précisément ce que visent les radars anti-bruit. A noter que ces actions de sensibilisation s'accompagnent de contrôles passibles de sanctions pour les contrevenants, conformément aux missions de la police cantonale.

Motos et scooters testés sur piste: une conduite agressive augmente le bruit par 60

Durant le printemps 2021, les experts du TCS et les acousticiens de l'Etat de Genève ont effectué des mesures comparatives des émissions sonores issues d'une demi-douzaine de modèles différents de motos et de scooters sur la piste du centre de conduite du Plantin à Meyrin. L'impact du comportement de l'usager a ainsi pu être analysé avec précision dans le cadre de cette étude inédite. Les résultats démontrent que, si certains modèles sont plus bruyants que d'autres et que l'ajout de modifications (systèmes d'échappement et d'admission, variateur, etc.) peut avoir un effet défavorable, c'est indiscutablement le type de conduite qui entraîne les hausses de volumes les plus marquées. Ainsi, pour un même modèle et à vitesse comparable, rouler en effectuant des accélérations brusques, des départs ronflants ou en privilégiant les hauts régimes augmente fortement les nuisances. C'est particulièrement vrai en entrée et sortie de virage à l'accélération et la décélération. L'effet conjugué d'une conduite nerveuse avec un véhicule modifié engendre un surplus de bruit atteignant alors jusqu'à 18 dB, soit une puissance sonore multipliée par 60! Ces données démontrent que les usagères et usagers de deux roues motorisées, en faisant les bons choix à l'achat du véhicule ou d'un équipement et en évitant les incivilités sonores, peuvent réduire efficacement le bruit issu de la route sans renoncer pour autant aux avantages offerts par l'utilisation d'un deux-roues.

Excès sonores sur la route: une action cantonale stratégique pour lutter contre le bruit

Le bruit est aujourd'hui reconnu comme un enjeu majeur de santé publique. Afin d'agir à l'encontre de cette nuisance de façon concertée et efficace, l'Etat de Genève a voulu se doter d'une stratégie cantonale dédiée à ce qui constitue un réel défi pour un territoire urbain. Cette stratégie pionnière, adoptée par le Conseil d'Etat en juin dernier, définit les orientations de la politique publique dans ce domaine en vue de renforcer la portée des actions entreprises pour maîtriser les nuisances sonores. Ancrée dans le quotidien, elle prévoit également des mesures opérationnelles, avec notamment l'une d'elles ciblant les excès de bruit sur la route. Le développement d'un radar anti-bruit s'inscrit dans ce cadre: Genève entend poursuivre les actions visant à exploiter plus largement cette technologie prometteuse, afin de multiplier les expériences dans des contextes différenciés. Ce type de radar, tout comme les radars de vitesse, pourrait ainsi à l'avenir être utilisé par les collectivités publiques soucieuses de préserver la qualité de vie des habitants, en ciblant efficacement les comportements de conduite bruyants et dommageable pour le voisinage.

Pour réduire efficacement le bruit routier

Chacun peut contribuer à réduire le bruit routier, notamment en évitant les comportements qui génèrent inutilement des nuisances sonores et peuvent être punissables, quel que soit le véhicule.
• Adopter une conduite **souple** et sans accélérations délibérées et excessives;
• Renoncer à toute **modification technique** non conforme de son véhicule (par ex. pot d'échappement, admission d'air) et veiller à son entretien;
• Ne jamais enclencher le **mode de conduite** "sport", "race" ou autre, qui génère plus de bruit que le mode standard, notamment en conduite urbaine ou à proximité d'habitations;
• Limiter le volume de son **autoradio**, en particulier la nuit;
• Ne pas faire tourner inutilement le **moteur** d'un véhicule à l'arrêt ou faire tourner à vide le moteur à un régime élevé;
• Eviter les **va-et-vient inutiles** avec un véhicule motorisé;
• Veiller à ce que les **pneus** soient gonflés à la pression prescrite par le constructeur et privilégier à l'achat les modèles les plus silencieux identifiés grâce à l'étiquette européenne des pneus.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Aline Bohlen, chargée de communication, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 615 63 58;*
- *M. Yves Gerber, directeur TCS Genève, T. 022 345 49 10 ou 079 249 64 83;*
- *M. Yvan Bavaud, chef du service de la Police municipale de la Ville de Carouge, T. 022 307 89 90.*